



Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe

ÉLECTION À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE DES PROFESSEURS D'EPS ET DES CE- EPS

SCRUTIN DU 29 NOVEMBRE AU 06 DÉCEMBRE 2018

Professeurs d'EPS et Chargés d'Enseignement EPS de l'académie de Guadeloupe,

Du 29 novembre au 06 décembre 2018, vous êtes appelés à élire vos représentants à la CAPA des Professeurs d'EPS et Chargés d'Enseignement d'EPS.

Cette année les élections professionnelles se déroulent dans un contexte où encore une fois l'Administration rectorale a pour seule préoccupation : la gestion purement comptable de l'Académie aux dépens des besoins réels en matière d'éducation.

Cette politique a des conséquences désastreuses pour l'EPS dans notre académie car elle contribue à perpétuer le manque cruel d'infrastructures capable d'accueillir nos élèves. Trop d'élèves quittent le système scolaire sans savoir nager, faute de structures adéquates, nous ne pouvons le tolérer et encore moins le cautionner.

Au cours de notre mandature, les commissaires paritaire du SPEG ont toujours mis un point d'honneur à défendre en CAPA les intérêts de tous les personnels, en cherchant à tout moment les solutions les plus justes et les plus humaines compte tenu de la situation administrative de chacun.

Du 29 novembre au 06 décembre 2018, nous sollicitons les suffrages de tous les professeurs d'EPS de l'académie afin de :

- renforcer la présence du SPEG à la C.A.P.A des professeurs d'EPS et des chargés d'Enseignement d'EPS, vous assurant par là même une meilleure représentativité et assurer une gestion équitable de tous les personnels,
- maintenir le pluralisme syndical au sein de l'académie de Guadeloupe,
- prendre une part active à la réflexion sur le sport scolaire dans l'académie de Guadeloupe,
- impulser une politique de l'EPS en adéquation avec l'environnement de l'élève de Guadeloupe,
- peser avec plus de force sur les orientations de l'EPS dans l'académie de Guadeloupe.

Voter pour le SPEG c'est aussi :

- favoriser l'affectation dans l'académie des enseignants d'EPS formés en Guadeloupe,
- défendre le respect de notre statut et exiger un traitement équitable pour tous,
- se battre pour aller vers une réduction du nombre de TZR en exigeant la création de postes définitifs partout où cela est nécessaire,
- améliorer de façon significative les conditions de travail et d'enseignement,
- faire respecter la réglementation dans l'organisation des services des enseignants,
- lutter pour la mise aux normes des infrastructures et équipements adéquats, et le respect de la réglementation en matière de sécurité.

Animés par la ferme volonté d'une défense efficace de tous les personnels, **les commissaires paritaires du SPEG constituent une force de proposition incontournable** dans les groupes de travail et les CAPA.

POUR QUE LA DÉFENSE DE TOUS LES PROFESSEURS d'EPS ET CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT D'EPS DE L'ACADÉMIE DE GUADELOUPE SOIT ASSURÉE AVEC EFFICACITÉ.

DU 29 NOVEMBRE AU 06 DÉCEMBRE 2018

Votez et faites voter pour la liste

SPEG

